



## ADDITIF RECTIFICATIF N° 004 RÉLATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°004,005, 006 ET 007/AONO/CYCIPM/2026 DU 02 AVRIL 2026 EN PROCEDURE D'URGENCE

- Pour l'exécution des travaux de réhabilitation de la voirie municipale de Yokadouma, Dossier d'Appel d'offres national ouvert n° 004/AONO/CY/CIPM/2026 du 02 avril 2026 en procédure d'urgence ;
- Pour l'exécution des travaux de construction de hangar de marche et de bloc latrines dans les localités de MOMJEPOM et MOPOUO dans la Commune de Yokadouma. Lot 1 et Lot 2, Dossier d'Appel d'offres national ouvert n° 005/AONO/CY/CIPM/2026 du 02 avril 2026 en procédure d'urgence ;
- Pour l'exécution des travaux d'entretien de la route agricole BIENEMAMA ancien-pont de la BANGUE (15 km) dans la Commune de Yokadouma, Dossier d'Appel d'offres national ouvert n° 006/AONO/CY/CIPM/2026 du 02 avril 2026 en procédure d'urgence ;
- Pour l'exécution des travaux de construction d'une aire de jeu de football au complexe sportif communal de Yokadouma, Dossier d'Appel d'offres national ouvert n° 007/AONO/CY/CIPM/2026 du 02 avril 2026 en procédure d'urgence.

Le Maire de la Commune de Yokadouma, Maitre d'ouvrage porte à la connaissance des soumissionnaires à la consultation susmentionnée, que les modifications suivantes qui ont été apportés.

- **Remise des offres :**

Chaque offre rédigé en français ou en anglais en 07 (sept) exemplaires dont 01 (un) original et 06 (six) copies devra parvenir sous pli fermé à la Mairie de Yokadouma (SIGAMP) au plus tard le Vendredi 08 Mai 2026 à 13 Heures précises.

**NB :**

- **Au lieu de :** Chaque soumissionnaire devra joindre à ses offres, une caution de soumission d'un montant de 2% du montant prévisionnel du (ou des) lot(s) sollicités, délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.

- **Lire plutôt :** Chaque soumissionnaire devra joindre à ses offres, une caution de soumission d'un montant de 1% du montant prévisionnel du (ou des) lot(s) sollicités, délivré par un établissement bancaire de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours au-delà de la date initiale de validité des offres.
- **Ouverture des plis :** L'ouverture des offres se fera à la salle des actes de Mairie de Yokadouma le Vendredi 08 Mai 2026 à 14heures précises par la commission interne de passation des marchés en présence ou non des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture de la séance de dépouillement doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des cotations fixée dans le Dossier de l'Appel d'Offres.

Yokadouma, le **27 AVR 2026**

**LE MAIRE**

(Autorité Contractante)

Ampliations :

- Préfet/BN
- ARMP/EST
- Président CIPM
- Affichages
- Chronos



*M. Mponziel Abono*